

Pour alléguer allègrement...

Le verbe français **alléguer** et le verbe anglais *to allege* partagent manifestement la même origine étymologique. Voyons dans quelle mesure leurs sens se recourent.

Les sens actuels du verbe *to allege* sont les suivants :

- to assert, affirm, state without proof or before proving;
- to state or declare as if under oath positively and assuredly, but without offering complete proof;
- to bring forward as a cause or reason, especially for excusing oneself from blame, reproach, or dislike.

Pour sa part, le verbe **alléguer** possède les deux sens suivants dans la langue courante :

- citer comme autorité, pour sa justification;
- mettre en avant, invoquer (pour se justifier, s'excuser).

Il a aussi les sens suivants dans la langue juridique, dont le premier est voisin du deuxième sens de la langue courante :

- (sens restreint, aujourd'hui rare) Invoquer pour sa défense, devant un juge, un élément de justification, notamment, une excuse;
- (d'un emploi plus fréquent, mais ayant un sens plus spécifique) Faire valoir en justice un fait, invoquer un moyen de fait au soutien d'une prétention, que celle-ci émane du défendeur ou du demandeur.

On peut donc constater que, malgré son sens relativement étroit dans la langue courante, le verbe **alléguer** recouvre, dans la langue juridique, essentiellement la même notion que le verbe anglais *to allege*.

Toutefois, contrairement à *to allege*, le verbe **alléguer** ne s'applique qu'à des faits et non pas à des personnes. Ainsi, on peut dire les **faits allégués** par la défense, mais pas le *meurtrier allégué*, calque de l'anglais *alleged murderer*.

Enfin, l'emploi du verbe français **alléguer** est beaucoup moins fréquent que celui du verbe anglais *to allege*. Voici quelques exemples de formulations idiomatiques qui rendent la notion véhiculée par le verbe anglais *to allege* et l'adverbe correspondant *allegedly* :

He alleges that the accused was intoxicated at the time of the offence. Il prétend que l'accusé était ivre au moment de l'infraction.

Any fact alleged against the accused. Tout fait imputé à l'accusé.

The alleged offence. L'infraction reprochée.

The alleged murderer. Le meurtrier présumé.

Alleged rights. Droits invoqués.

The assault was allegedly committed in the house. L'agression aurait été commise dans la maison.

Juricourriel, numéro 6, le 10 novembre 2000
Institut Joseph-Dubuc, 2000

Cette activité est rendue possible grâce à l'appui financier du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles.